



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 JUN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trois juin deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2024CM29

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle, CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Rosanna GILLET.

Création d'un poste
d'adjoint technique à
temps complet

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Betty BEN, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Convocation du
3 Juin 2024

Pouvoirs : Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Annick SAVOLDELLI à Mme Nicole CHASTENEZ
Mme Claudie MARTEL à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mme Betty BEN à Mr Roland JOLY
Mme Delphine MICELLI à Mr Johny GLAVIEUX

Madame Isabelle VANLANDE est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Considérant que les agents du service techniques partis en retraite ces dernières années n'ont pas tous été remplacés ;

Conseillers présents : 13

Considérant qu'il convient de procéder au recrutement d'un agent pour notamment l'entretien des espaces verts ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C.

D'APPROUVER le tableau des emplois permanents annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe MAILLIEREZ.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Cadres d'emplois	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'emplois	Nombre en équivalent temps plein
Filière administrative			7	6,50
Attachés territoriaux				
	Attaché principal	35h	1	1,00
	Attaché	35h	1	1,00
Rédacteurs territoriaux				
	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	1	1,00
Adjoints administratifs territoriaux				
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	Adjoint administratif	35h00	1	1,00
	Adjoint administratif	17h30	1	0,50
Filière technique			16	13,96
Techniciens territoriaux				
	Technicien principal de 1ère classe	35h	1	1,00
Adjoints techniques territoriaux				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	3	3,00
	Adjoint technique	35h	7	7,00
	Adjoint technique	24h30	1	0,70
	Adjoint technique	23h00	1	0,66
	Adjoint technique	21h00	1	0,60
	Adjoint technique	17h30	2	1,00
Filière médico-sociale			11	9,70
Sous-filière sociale			5	4,20
Educateurs territoriaux de jeunes enfants				
	Educateur de jeunes enfants de seconde classe	35h	1	1,00
Agents territoriaux spécialisés écoles maternelles				
	ATSEM principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	ATSEM principal de 2ème classe	24h30	1	0,70
Agents sociaux territoriaux				



	Agent social	35h		
	Agent social	17h30		
Sous-filière médico-sociale			6	5,50
Puéricultrices territoriales				
	Puéricultrice de classe normale	35h	1	1,00
Auxiliaires de puériculture territoriaux				
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	4	4,00
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	1	0,50
Filière culturelle			10	3,0875
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques				
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	35h	1	1,00
Assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe				
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	7h30	1	0,3750
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	6h30	1	0,3250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h30	1	0,2750
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h45	1	0,2375
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h00	1	0,1500
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h30	1	0,1250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h00	2	0,2000
Assistants d'enseignement artistique				
	Assistant d'enseignement artistique	8h00	1	0,400
Filière animation			5	4,04
Adjointes territoriales d'animation				
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	Adjoint d'animation	35h	1	1,00
	Adjoint d'animation	26h00	1	0,74
	Adjoint d'animation	22h45	2	1,30
Filière police municipale			1	1,00
Gardes champêtres				
	Garde champêtre chef	35h	1	1,00